

Les temps du social

Bulletin du groupe Provence
du GREHSS

Nouvelle série N° 4

juin 2017

Professionalité et bénévolat

Dans ce numéro de « *les temps du social* », nous abordons les rapports entre professionnalité et bénévolat. L'histoire du travail social est tissée par les relations, parfois harmonieuses parfois conflictuelles entre les professionnels - assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeune enfant, conseillère en économie sociale et familiale, ... - et les bénévoles, agissant sur le terrain directement auprès du public ou administrant des associations d'action sociale. C'est cette histoire qu'aborde l'article « *Bénévoles et professionnels dans l'histoire du travail social* » (Henri Pascal) tandis que l'article « *le poids des mots* » (Jacqueline Félician) montre comment le vocabulaire courant garde de forte trace du bénévolat des origines du service social.

Dans le dictionnaire biographique du service social que le Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS) a entrepris de rédiger en partenariat avec le CEDIAS, on retrouve plusieurs figures importantes de la profession qui n'ont quasiment jamais reçu de salaire, et cela même après la deuxième guerre mondiale. Peut-on qualifier de bénévole une personne qui a fondé des services sociaux en partant de sa pratique de terrain et dont la qualification a été reconnue ? Ce sera l'intérêt de ce dictionnaire de montrer la diversité des contextes et des trajectoires ayant conduit des femmes (pour l'essentiel) à devenir assistante de service social. Les premières biographies seront disponibles sur le site du CEDIAS à partir de juillet et une journée d'étude « *Le dictionnaire biographique du service social Un chantier qui s'ouvre* » est programmée le 14 novembre 2017 à Paris dans les locaux du CEDIAS.

Henri PASCAL
Président du GREHSS

Bénévoles et professionnels dans l'histoire du travail social

Ce texte a été présenté, à Albi le 29 juin 2005, au Forum des acteurs de l'action sociale du Tarn dont le thème était : « *Quelle complémentarité entre bénévoles, salariés associatifs et acteurs institutionnels, pour un meilleur accès aux droits des usagers ?* »

Aujourd'hui quand on distingue professionnel de bénévole, c'est le statut de salarié qui est le principal discriminant. Ainsi, pour la sociologue DAN FERRAND, le bénévolat « *c'est une action non rémunérée, effectuée sans contrainte, en direction de la communauté ou envers autrui, mais, dans laquelle le bénévole trouve une reconnaissance* »¹¹. Quant au professionnel du travail social, on pourrait le définir comme une personne dont la compétence technique est, dans la plupart des cas, validée par un diplôme, exerçant dans une institutions, publique ou privée, percevant un salaire en échange d'une tâche définie par son employeur. Mais cette distinction bénévoles – professionnels n'a pas toujours été construite sur la présence ou l'absence d'un salaire.

Avant de traiter de l'évolution et des complémentarités entre professionnels et bénévoles de la période de l'Etat Providence à ce qui est appelé la crise de ce même Etat Providence, un survol rapide de l'action sociale, des origines au XIXe siècle à 1945, permettra de voir quelles ont été les figures du bénévole et du professionnel. Ce qui apportera des éléments pour terminer, en conclusion, par un essai de typologie du bénévole.

1. Du XIX^e siècle à 1945, professionnels et bénévoles dans l'action sociale

La question sociale domine le XIX^e siècle. L'industrialisation a produit un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants¹² fortement paupérisé : le prolétariat. Face à cette misère nouvelle, qui semblait le fruit du progrès, l'Etat n'intervenait quasiment pas, si ce n'est pour maintenir l'ordre. Pourtant un grand principe avait été posé par l'article 21 de la déclaration des droits du 24 juin 1793 : « *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* ».

Les tentatives pour résoudre la question sociale sont de deux ordres. Il y a celle qui viennent de la classe ouvrière, fondée sur différents modes d'auto organisation : la protection contre les risques (maladie, chômage) avec les mutuelles, revendication de la limitation du temps de travail, de la hausse des salaires, de l'amélioration des conditions de travail avec ce qui allaient devenir les syndicats, essais d'auto organisation dans la production et la consommation avec les différentes formes de coopératives. Ces actions ne seront pas à l'origine de l'action sociale, elles auront un impact sur le système de protection sociale qui se mettra en place bien plus tard. Elles produiront cependant un certain type de professionnel qui sera les permanents syndicaux et politiques (dans les partis ouvriers), on trouvera des traces de ces professionnels dans le champ de l'éducation populaire.

Les autres tentatives de résoudre la question sociale viennent de l'Eglise (la charité au début) et de la bourgeoisie (la philanthropie). C'est là qu'on peut trouver l'origine de l'action sociale.

¹¹ DAN FERRAND-BECHMANN « Conjuguer les solidarités sans les opposer » Le Journal de l'Action Sociale décembre 1994

¹² Rappelons que la première loi interdisant le travail en usine des enfants de moins de 8 ans est de 1841, et elle limitait le temps de travail des enfants de 8 à 12 ans à 12 heures par jour

Ces multiples actions, qui se déploient dans des champs divers (enfance, logement, hygiène, éducation), sont portées par plusieurs types d'acteurs, certains rémunérés, d'autres bénévoles.

Parmi les personnes rémunérées, on peut distinguer deux catégories :

- les personnes rémunérées pour accomplir des tâches de gardiennages dans les asiles d'aliénés créés par la loi de 1838, dans les colonies pénitentiaires pour les enfants après la loi de 1850 séparant les détenus mineurs des détenus adultes, dans les institutions spécialisées pour l'enfance « moralement abandonnée » (loi de 1889 sur la protection de l'enfance malheureuse et sur la déchéance de la puissance paternelle) ainsi que des tâches de soins dans les hôpitaux. Un corps professionnel se constituera dès la fin du siècle avec la création, en 1871, du corps des inspecteurs des enfants assistés.
- les personnes rémunérées pour leur statut religieux (en raison du Concordat) et qui exerçaient souvent les mêmes tâches que les précédentes : c'était principalement les congrégations religieuses féminines. Rappelons que le XIXe siècle a été « l'âge d'or » des congrégations féminines : elles étaient pour les femmes le lieu où elles perdaient leur statut juridique d'éternelle mineure (cas de la femme mariée) et où certaines pouvaient exercer une influence non négligeable sur la société.

Parmi les personnes non rémunérées on peut distinguer :

- les personnes qui se rendaient à domicile des pauvres pour leur apporter des secours et des aides (alimentation, vêtements), il s'agissait essentiellement de femmes, mariées, de très bonnes familles, animées par leur foi religieuse et leur rôle social imposé. Elles pouvaient, parfois, être membre d'une œuvre caritative qu'elles soutenaient financièrement
- Les fondateurs et gestionnaires des œuvres sociales qui étaient, dans leur immense majorité, des hommes, issus de familles bourgeoises ou aristocratiques; outre les ecclésiastiques, ils se recrutaient surtout parmi les médecins et les juristes

Avec les personnes rémunérées d'un côté et non rémunérées de l'autre, on est proche du clivage professionnel / bénévole fondé sur la présence ou l'absence d'une rémunération. Mais peut-on employer le qualificatif de professionnel pour les personnes rémunérées dans les divers types d'œuvres du XIXe siècle ?

A la fin du siècle et aux débuts du XXe siècle, le panorama commence à bouger. Parmi les catégories précédentes toutes se maintiennent, avec, pour certaines rémunérées, quelques évolutions : la séparation de l'Eglise et de l'Etat tarit le financement public des religieux. Mais, surtout, ce qui va marquer cette période et brouiller les frontières bénévoles / professionnels, c'est l'apparition des premières travailleuses sociales. Il s'agit de femmes, célibataires, s'engageant dans l'action sociale. Elles sont inspirées par leurs croyances religieuses, majoritairement catholiques, ou une idéologie laïque (qui est le solidarisme). Elles agissent dans les premiers dispensaires de lutte antituberculeuse, dans des jardins d'enfants, dans des centres d'éducation ménagère, dans des résidences sociales (ancêtres des centres sociaux). Non seulement elles ne sont pas rémunérées, mais encore elles financent les œuvres dans lesquelles elles travaillent : elles et leurs familles ont des fortunes assez conséquentes. Ce qui les distingue des « bonnes dames » qui allaient distribuer l'aumône aux pauvres c'est :

- leur engagement dans l'action de manière permanente ; certaines vont vivre dans les quartiers populaires (résidences sociales), l'action sociale c'est un choix de vie,

incompatible avec le mariage qui est le lot des jeunes filles de leur milieu social ; pour celles qui sont catholiques, l'engagement dans l'action sociale est la nouvelle forme de l'engagement dans le couvent¹³ ;

- leur volonté d'action non seulement auprès des personnes mais aussi, et surtout, sur la société, il ne s'agit pas de se contenter d'aider les pauvres, l'objectif est de lutter contre la pauvreté, de modifier les relations sociales entre les diverses classes de la société. Pour ces premières travailleuses sociales, l'action dans le social est le seul terrain où elles peuvent avoir une influence sur la société (le politique étant alors réservé aux hommes), le seul terrain où des femmes peuvent exercer un pouvoir dans l'espace public ;
- cette volonté d'action passe par une volonté de compréhension du fonctionnement de la société, des lois qui la régissent, des conséquences des choix politiques et économiques ; elle passe aussi par l'apprentissage d'un savoir faire. De cette volonté naîtront les premières écoles de service social (l'Ecole Normale Sociale en 1911 ; l'Ecole Pratique de Service Social en 1913 et d'autres avant 1914)

Dans le creuset constitué par la volonté de changement social, l'engagement permanent et la formation se construira le processus de professionnalisation du travail social¹⁴. Cette première phase de professionnalisation est marquée par la fondation de la première association professionnelle la « Société des Infirmières Visiteuses de France » (1913) qui deviendra, en 1922, « Association des Travailleuses Sociales ».

Ces premiers professionnels vont mettre en œuvre, dans le cadre des diverses associations comprenant également des bénévoles, la législation sociale qui commence à se développer sous l'influence, entre autres, du Parti Radical Socialiste dominant avant la première guerre mondiale. Citons pour mémoire :

- la création des services départementaux d'aide à l'enfance (1904)
- la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes, incurables (1905)
- la loi sur les retraites ouvrières et paysannes (1910)
- l'allocation aux familles nombreuses nécessiteuses (1913)
- la loi sur l'organisation des dispensaires d'hygiène sociale et de prévention antituberculeuse (1916)

Les infirmières hospitalières¹⁵ et les infirmières visiteuses (dans les dispensaires) seront les premières salariées du secteur sanitaire et social, certaines dans le secteur public (l'Assistance Publique).

Ce processus de professionnalisation va se poursuivre et se développer après la guerre de 1914 – 1918. Il va être marqué par la création des premiers diplômes d'Etat : infirmières visiteuses en 1922, assistantes sociales en 1932, certificat d'aptitude professionnelle d'enseignement ménager en 1934, puis la fusion infirmières visiteuses et assistantes sociales en 1938. Ces créations vont être à l'origine de la fondation de nombreuses écoles. Ce processus s'accompagne du passage au salariat des travailleuses sociales dans de nombreux secteurs publics (dispensaires, municipalités) et privés (entreprises, associations). L'Etat

¹³ « A vingt sept ans une femme, si elle n'embrasse pas la mission commune, doit, pour demeurer fidèle à la vocation de dévouement prescrite à son sexe, se donner à Dieu, non pas toujours dans le cloître, au moins dans le champ des œuvres » PERROY Marguerite 1927 *La première élève de l'Ecole Normale Sociale : Madeleine Carsignol* Paris Ed. Spes Coll. Action Populaire – Ecole Normale Sociale

¹⁴ RATER-GARCETTE Christine 1996 *La professionnalisation du travail social. Action sociale, syndicalisme, formation 1880-1920* Paris L'Harmattan coll. Technologie de l'action sociale 210 p.

¹⁵ LEROUX HUGON Véronique *Des saintes laïques Les infirmières à l'aube de la Troisième République* Paris Ed. Sciences en situation 179 p.

poursuit lentement la mise en place de législation sociale, entre autres :

- la loi sur les HLM (1928) qui sera suivie par le développement des centres sociaux dans des cités,
- la loi sur les assurances sociales (1928),
- la loi sur les allocations familiales (1932) : les Caisses de Compensation embaucheront de nombreuses assistantes sociales,
- la loi sur les congés payés (1936) qui permettra le développement de l'éducation populaire et du secteur loisirs.

La période de Vichy verra la mise en place du secteur de l'enfance inadaptée avec la création des ARSEA (Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)¹⁶ qui seront à l'origine de la profession d'éducateurs avec la fondation des premières écoles¹⁷.

Mais ce processus de professionnalisation ne porte pas atteinte au développement des associations, gérées par des bénévoles et dans lesquelles des bénévoles agissent sur le terrain au contact du public concerné. Des travaux historiques récents ont montré le développement de ces associations au cours de cette période qui va du début du XXe siècle à 1945¹⁸. Parmi les milliers de personnes de la délégation française à la Première Conférence Internationale de Service Social (Paris 1928) on trouve plus de bénévoles que de professionnels salariés. Mais nombreux parmi les bénévoles sont ceux qui travaillent à temps plein dans une œuvre. On peut être bénévole et directrice d'une école de service social. Et à côté du secteur des associations d'action sociale existent des associations caritatives mobilisant des bénévoles dans la distribution d'aides matérielles ou financières comme le Secours Rouge International, l'Entraide Protestante, le Secours Catholique, l'Armée du Salut, associations liées pour la plupart d'entre elles à des courants religieux ou politiques.

2. Professionnels et bénévoles dans la période de l'Etat Providence

Avant d'aborder le thème central - les rapports professionnels bénévoles - une définition rapide de ce qu'est l'Etat Providence s'impose. Pour la France on peut dire que le règne de l'Etat Providence est concomitant à la période dites des « trente glorieuses » c'est à dire de la fin des années 40 à la fin des années 70. Avec Maryse BRESSON on peut dire : « *A la différence des formes d'organisation politique qui l'ont précédé, l'Etat providence intervient pour corriger les mécanismes du marché. Il garantit la progression des droits sociaux, l'amélioration de la couverture sociale de tous les individus. En contrepartie il redistribue des masses financières croissantes à l'échelle de la nation et il organise le fonctionnement des institutions du social* »¹⁹

¹⁶ CHAUVIERE Michel 1980 *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy* Paris Ed Economie et Humanisme Editions ouvrières 316 p.

¹⁷ JOVER Juliette avec CAPUL Maurice et TIMSIT Patricia 1999 *L'enfance en difficulté dans la France des années 40. L'exemple de Toulouse Saint Simon* Toulouse Eres 300p

¹⁸ Pour ne citer que quelques uns :

ZEITOUN Sabine 1990 *L'œuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) sous l'occupation en France* Paris L'Harmattan coll. Chemins de la mémoire 221 p.

BECQUEMIN Michèle 2003 *Protection de l'enfance L'action de l'association Olga Spitzer* Toulouse Eres 255p.

GARDET Mathias 2005 *Jean Viollet et l'apostolat laïc Les œuvres du Moulin Vert* Paris Beauchesne 355 p.
CHIBRAC Lucienne livre sur le SSAE de 1920 à l'occupation à paraître aux éditions ENSP coll. Politiques et interventions sociales

¹⁹ BRESSON Maryse 2002 *Les centres sociaux. Entre expertise et militantisme* Paris L'Harmattan coll. Logiques sociales 294 p.

D'une autre manière on pourrait dire, avec Robert CASTEL²⁰, que l'Etat Providence c'est la fusion entre l'Etat de droit et l'Etat protecteur ; le premier apporte la sécurité juridique et le second apporte la sécurité sociale. Le même auteur précise : « *On comprend ainsi que la fonction essentielle de l'Etat dans la société salariale, et sa plus grande réussite, a sans doute été de parvenir à juguler l'insécurité sociale, c'est-à-dire à agir efficacement en tant que réducteur de risques sociaux* »²¹. Toujours en suivant CASTEL, l'Etat a pu réduire les risques sociaux grâce à certaines conditions :

- l'existence de la croissance économique, permettant un partage de plus value entre le capital et le travail, comme disait un dirigeant syndicaliste de l'époque « *il y a du grain à moudre* » ;
- l'acceptation du principe de la satisfaction différée, qui est fondée sur l'idée d'une possible maîtrise de l'avenir et sur la certitude, partagée par tous les acteurs sociaux, que demain sera meilleur qu'aujourd'hui ;
- l'inscription des individus dans des collectifs protecteurs : la sécurité de l'individu, la protection contre le risque est le fait du collectif, ce n'est pas un système d'assurance individuelle.

Dans cet objectif de réduction des risques sociaux, les interventions de l'Etat providence dans le social s'appuient sur trois pôles :

- le système de sécurité sociale (ordonnances de 1945 et UNEDIC en 1958) qui organise la protection contre les risques : maladie, accident, vieillesse, chômage, famille. Pour les quatre premiers risques la protection est liée au statut de salarié et l'ampleur de la protection, en terme financier, est fonction du niveau de revenu salarial (indemnités journalières, retraites). Pour le risque famille, on est sur le principe égalitaire : l'allocation est indépendante du niveau de revenu. Ce système de sécurité sociale est géré par des institutions semi publiques, souvent paritaires (UNCAM, UNCAF, MSA).
- l'aide sociale (code de la santé et de l'aide sociale 1953) veut répondre à des besoins (souvent revenus insuffisants) ou à des risques non couverts (l'enfance en danger) Cette aide sociale est mise en œuvre par le public (Bureau d'Aide Sociale, Ministère de la Population) en associant à l'action le secteur associatif.
- l'action sociale a des fonctions de prévention, d'animation, de promotion ; elle est orientée et financée par les pouvoirs publics et les institutions de sécurité sociale (surtout UNCAF et MSA) et mise en œuvre essentiellement par le secteur associatif.

Dans ce contexte comment se pose la question des relations entre professionnels et bénévoles au sein du travail social ? Pour les professionnels, il y a deux mouvements selon les professions. Les uns passent majoritairement au secteur public (les assistantes sociales au ministère de la Population, dans les ministères et entreprises publiques, les municipalités) ou para-public (les assistantes sociales dans les CAF, les CRAM, à la MSA, les conseillères en économie sociale et familiale dans les CAF et à la MSA). D'autres achèvent leur processus de professionnalisation (les éducateurs avec la convention collective de 1966, le DEES de 1967 et le CAFME de 1970) et quelques uns s'engagent fortement dans ce même processus (les animateurs).

Face à la progression numérique et à l'extension de la professionnalisation des travailleurs sociaux, les bénévoles ne disparaissent pas. On les trouve principalement dans quatre

²⁰ CASTEL Robert 2003 *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris Seuil coll. La république des idées 95 p.

²¹ CASTEL Robert op. cit.

secteurs :

- la gestion des associations des secteurs de l'aide sociale et de l'action sociale ; ce sont souvent de grosses associations, notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. Les rapports professionnels – bénévoles sont des relations de salariés (les travailleurs sociaux) à employeurs (les membres des conseils d'administration) ;
- dans le secteur qui est étiqueté « animation socioculturelle », les associations sont généralement de petite taille (en dehors des fédérations d'éducation populaire) et les bénévoles se trouvent à la fois administrateurs des associations et acteurs de terrain , parfois avec des professionnels, dans la mise en œuvre des activités de l'association avec le développement de l'animation, les bénévoles agissant sur le terrain vont progressivement laisser une place de plus en plus grande aux animateurs salariés ;
- les associations caritatives poursuivent leurs activités, là aussi on trouve des bénévoles administrateurs et acteurs de terrain ; les relations avec les professionnels sont peu développées car ces associations interviennent souvent auprès de public n'ayant pas ou peu de contacts avec les travailleurs sociaux (marginiaux, clochards). Les travailleurs sociaux, salariés d'associations ou d'institutions (publiques ou semi publiques) font parfois appel à ces associations pour répondre à des besoins non couverts par l'aide sociale ;
- les associations de parents d'enfants handicapés apparaissent dans les années 50 et 60 ; revendicatives, elles soulignent la carence de l'Etat dans la réponse aux besoins de certaines catégories de population (les handicapés) ; au départ elles fonctionnent comme un groupe de pression rassemblant des personnes qui ont les mêmes besoins. Puis, progressivement elles passent de la revendication à la gestion des établissements qui ont pour vocation de répondre à leurs besoins. Et classiquement les bénévoles deviennent administrateurs des associations dont ils sont usagers et qui sont financées par les pouvoirs publics. La loi de 1975 sur les personnes handicapées favorisera le développement de ces associations et leur nombre ira grandissant.

3. La crise de l'Etat Providence et ses effets

Dans la phase de transition entre le plein développement de l'Etat Providence et les débuts de sa crise, on assiste, au milieu des années 70, au lancement d'une politique favorisant le bénévolat en même temps que s'élargit l'action protectrice de l'Etat à de nouvelles catégories : les personnes handicapées (loi de 1975), les enfants placés (statut des assistantes maternelles en 1977), les personnes âgées.

La circulaire Lenoir du 17 octobre 1974²² pose les limites de la politique d'action sociale et caractérise le mode d'intervention de l'Etat : « *En l'absence d'une véritable participation de tous les citoyens à l'action sociale, la politique poursuivie dans ce domaine, aussi généreuse soit-elle, perd son sens. On en vient à attendre de l'Etat qu'il résolve, dans le mode bureaucratique, l'ensemble des problèmes de la collectivité* » Cependant cet appel à la participation des citoyens à l'action sociale les oriente vers des secteurs secondaires de l'action sociale : « *Les principales tâches susceptibles d'être confiées à des citoyens s'offrant volontairement à œuvrer dans le domaine social sont :*

- *l'accueil-orientation de toutes les personnes qui ont besoin d'être guidées et informées ;*
- *l'animation du 3^e et du 4^e âge, par des personnes âgées elles-mêmes ;*

²² ASH n° 956 du 7 février 1974

- *la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe, lorsque seront réglées par voie législative, certaines questions de responsabilité.* »

Cette circulaire, qui a connu de très vives critiques des travailleurs sociaux, présageait les orientations des politiques sociales qui allaient suivre, surtout à partir des années 80 et l'entrée dans ce qui était appelée « la crise ». En effet, au début des années 80 on en était resté à une analyse classique de l'économie : la crise était une phase de forte récession, qui allait transformer l'appareil de production puis l'économie allait repartir dans une nouvelle phase d'expansion. Ce schéma a été progressivement abandonné. Le modèle keynésien était récusé et un nouveau modèle se construisait progressivement. Ce nouveau modèle est caractérisé par un certain nombre d'éléments :

- le leadership de l'économie mondiale passe dans les mains des grandes entreprises et l'état national et social (modèle Etat Providence) est en crise, il n'est plus le cadre dans lequel se construisent les régulations entre l'économique et le social ;
- le marché concurrentiel est devenu le modèle dominant de l'organisation économique ce modèle s'étend plus ou moins rapidement à d'autres secteurs tels que la santé, l'éducation, le social ;
- les relations de travail passent dans une phase de précarisation, de flexibilité et d'individualisation, c'est la fin des trajectoires professionnelles de type carrière ;
- l'individualisme est devenu le cadre théorique de compréhension des rapports sociaux au détriment des solidarités collectives, d'où l'accent mis sur la responsabilité individuelle et le recours systématique au droit pour déterminer le champ de cette responsabilité.

Dans ce contexte général le système de protection sociale et l'action sociale subissent des transformations plus ou moins profondes. Pour ce qui concerne la France, le cadre des politiques sociales a été marqué par la décentralisation et par la gestion du social par des élus de proximité, ce qui n'est pas sans impacts sur les orientations de ces politiques sociales selon Guido De Ridder : « *Les élus manifestent aujourd'hui des attentes très aiguës de visibilité et de rentabilité de l'action sociale et estiment normal d'avoir non seulement la maîtrise des secteurs et des services qui dépendent d'eux mais également d'avoir une emprise sur les opérations dont ils contribuent au financement (et certains ne manquent pas de rappeler le principe : « qui paie décide »)* »²³ Cependant c'est encore l'Etat central qui définit les grandes orientations des politiques sociales qui sont :

- mise en place de revenus de substitutions aux revenus du travail (RMI, API, AAH etc.),
- traitement du chômage par les politiques d'insertion professionnelle,
- réponses à la crise urbaine par les politiques d'intégration et de lutte contre la délinquance.

Ces orientations se construisent au tour de deux principes : les besoins sont fondateurs des réponses apportées (le RMI par exemple) et la responsabilisation des usagers est constitutive des actions (avec les notions de contrat, de projets).

Pour mettre en œuvre ces nouvelles politiques sociales, l'appel aux associations est sans cesse renouvelé : « *Les associations occupent une part croissante dans la mise en œuvre de l'action sociale sur le terrain et donc des dispositifs de lutte contre l'exclusion, dans le cadre de délégation de service public ou de façon autonome. Elles assurent une fonction de*

²³ Guido DE RIDDER 1997 *Changement de régime ou crise de l'intervention sociale ?* in DE RIDDER Guido (coordonné par) 1997 *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale* Paris L'Harmattan coll. Logiques sociales 294 p.

socialisation, à travers la production du lien social et de citoyenneté, devenue indispensable dans le contexte de l'insuffisance de cohésion sociale. De plus, par leur fonction d'innovation et d'expérimentation sociales, elles contribuent aux repérages des besoins sociaux et à la mise en œuvre de modalités originales de résolution des problèmes, dont les pouvoirs publics se saisissent parfois ensuite pour les généraliser. A travers leur fonction de production de services à moindre coût pour la collectivité, elles participent de la volonté de maîtriser l'évolution des dépenses. Enfin, elles organisent une fonction d'accompagnement des personnes exclues. »²⁴

Cet appel aux associations est, bien entendu, un appel au bénévolat. Mais le bénévolat de ces années de crise est-il comparable au bénévolat des années antérieures à 1980 ? Plusieurs traits semblent spécifiques à la période :

- les grandes associations, de type fédéral, voient leur potentiel militant s'affaiblir, surtout pour ce qui concerne les tâches d'administrations, phénomène qu'on retrouve également dans d'autres structures collectives, comme les syndicats et les partis politiques ; c'est ce que Jacques ION désigne comme « la fin des militants »²⁵ ;
- l'engagement associatif est moins idéologique qu'auparavant, il est plus fondé sur une démarche compassionnelle, de type humanitaire, avec un engagement qui peut varier en fonction de l'intensité de l'émotion ; on trouve ce type d'engagement dans les anciennes associations caritatives et, surtout, dans les nouvelles, dont « Les Restos du Cœur » ;
- des associations ont été créées pour répondre à un appel des pouvoirs publics, produisant ainsi un secteur associatif sans autre projet que de se mouler dans le dispositif ou la politique mis en œuvre et en situation de dépendance totale par rapport au financeur ;
- aux côtés des anciennes associations regroupant des usagers de l'action sociale (association de parents), sont apparus des associations d'usagers, nettement militante, transformant le rapport usager – professionnel par l'acquisition d'une forte compétence par l'utilisateur ; ce type de structure a été illustré, au départ, par les associations des malades du VIH ;
- des mouvements sociaux se sont également constitués sur des thèmes classiques de l'action sociale (insertion professionnelle, logement, droit des étrangers) qui ont comme caractéristiques principales de développer des actions directes (occupation de logement par exemple), de mobiliser l'opinion publique, de regrouper à la fois des usagers et des intellectuels spécialistes de la question ;
- enfin le bénévolat est devenu dans certains secteurs un moyen d'accéder à un statut de professionnel par la participation à des actions associatives (adultes relais, médiateurs sociaux etc.).

Cet appel au secteur associatif se double d'un discours très répétitif sur le partenariat. Alors que cette notion renvoie à l'idée de coopération de pairs, on trouve souvent, dans les actions dites partenariales, des structures de nature et d'importance très variées, mettant parfois sur le même plan l'organisme financeur et l'organisme financé, donc dépendant du premier.

²⁴ PARODI Maurice, LANGEVIN Philippe, OPPENHEIM Jean-Pierre, RICHEL-BATTESTI Nadine 2000 *La question sociale en France depuis 1945* Paris Armand Colin Coll. U Histoire 233 p.

²⁵ ION Jacques 1997 *La fin des militants ?* Paris Editions de l'Atelier coll. Enjeux de société 124 p.

4. Typologie des bénévoles et relations professionnels – bénévoles

Un premier classement des types de bénévoles permet de distinguer entre celui qui gère une structure associative et celui qui participe à une intervention directe auprès d'usagers, que cette intervention soit régulière dans le temps ou ponctuelle lors de grandes occasions (fêtes, kermesse...). Dans ces cas de figure on se trouve dans trois formes de relations :

- la relation gestionnaire – professionnel : à un premier niveau on a le cas de figure employeur-employé, l'administrateur est un « patron » et le professionnel est un salarié défendant ses droits ; mais il y a aussi d'autres figures qui peuvent structurer la relation : le bénévole défenseur des valeurs de l'association contre le salarié ne se préoccupant que de son confort au travail, le salarié compétent contre le bénévole incompetent voulant se mêler de tout. Et il y a même des situations où bénévoles administrateurs et professionnels salariés coopèrent sans réticences pour mener à bien le projet associatif ;
- la relation acteur de terrain bénévole et le professionnel agissant dans le même cadre associatif : il y a là le bénévole plein de bonne volonté agissant avec son cœur et le professionnel agissant grâce à son savoir faire acquis dans la formation, la disqualification est alors réciproque. A l'inverse il peut y avoir un partage des tâches et des rôles, décidés ensemble, évitant les confusions et rivalités ;
- la relation bénévole acteur de terrain et professionnel dans des cadres institutionnels distincts : dans ce type de situation c'est souvent le professionnel qui fait appel à la structure associative du bénévole pour une tâche que le professionnel ne peut accomplir. Le type de situation va alors colorer la relation. Soit l'association du bénévole accomplit une tâche que l'institution du professionnel ne peut accomplir faute de moyens (type aides financières ou matérielles), et la relation peut aller de la coopération à la tension. Soit les missions de l'institution limitent les possibilités d'action du professionnel et l'association du bénévoles peut mobiliser d'autres ressources (par exemple autour du logement, autour des étrangers en situation irrégulière), il peut y avoir une coopération, pas toujours proclamée, entre les deux. Soit, quand il s'agit de bénévoles inscrits sur le territoire d'intervention, ceux-ci peuvent constituer un réseau d'appui pour l'usager du travail social, manquant, pour employer une notion de Bourdieu, de « capital social ». Enfin, dans un mouvement inverse, le bénévole peut orienter l'usager vers le professionnel quand l'usager n'a pas pu accéder à ses droits.

Dans un deuxième classement il faudrait introduire, autour des figures précédentes, les situations dans lesquelles le bénévole est usager de la structure associative dans laquelle agit le professionnel. Là il peut y avoir un conflit de légitimité : qui est le mieux placé pour dire la vérité de la situation de l'usager : la souffrance de l'usager est-elle garante de la véracité de sa parole ? La technicité du professionnel garantit-elle une analyse objective de la situation de l'usager ?

Un troisième élément peut encore complexifier les relations professionnel-bénévole : il s'agit des situations dans lequel le bénévole est fondateur de la structure associative qui est passée lentement d'une action mobilisant seulement des bénévoles à une action faisant appel à des professionnels. Le fondateur ne peut, en général, qu'avoir le sentiment d'être trahi par le professionnel qui a oublié les objectifs de départ, processus très classique que l'analyse institutionnelle au temps de sa splendeur résumait par le postulat : « l'institution tue la prophétie ».

Enfin il y a des situations dans lesquelles le bénévole et le professionnel ont la même compétence, légitimée par un diplôme (par exemple une assistante salariée et une assistante sociale bénévole dans une structure de type Médecins Sans Frontières) .La relation peut aller de la coopération à la compétition. Ce mouvement s'inscrit dans le processus de technisation du secteur associatif où les capacités gestionnaires et la technicité sont premières par rapport au contenu du projet associatif. L'association aura donc tendance à recruter des adhérents sur le critère de leurs compétences techniques plus que sur leur adhésion au projet associatif.

En conclusion, on peut souligner que, dans l'action sociale, le processus constant, en matière de travail social, a été, pour les acteurs de terrain, le passage du bénévolat à la professionnalisation et, pour le secteur associatif, le passage d'association de bénévoles à des associations rémunérant des professionnels. De là les figures contrastées, selon les périodes et les secteurs, des rapports entre bénévoles et professionnels. De son côté l'Etat n'a cessé de faire appel au secteur associatif. Selon les périodes, la quasi-totalité du domaine de l'action sociale (début du XXe siècle) a été mise en œuvre par des associations, puis, de l'entre deux guerres aux années 80, il a généralisé des types d'action expérimentées par le secteur associatif. Dans la dernière période, ce même processus continue tandis que l'Etat lance un appel systématique aux associations dans certains secteurs de l'action sociale en répartissant les secteurs entre ceux relevant des pouvoirs publics (conseil généraux aujourd'hui), les secteurs mixtes pouvoirs publics – associations et ceux relevant quasi exclusivement des associations.

Henri PASCAL



Le poids des mots

Réflexions sur les Assistantes Sociales

Ce texte a été présenté au cours d'un colloque organisé l'A.F.V. (Association les Femmes et la Ville) dans le cadre de ses études sur les Marseillaises et le Travail. Ce colloque, intitulé « *Bénévolat et professionnalisme* » s'est déroulé le samedi 7 novembre 2004 dans l'amphithéâtre de l'IUFM 61 La Canebière à Marseille

De nombreux liens unissent le Service Social et le Bénévolat, ne serait-ce qu'à travers toutes ces œuvres nées d'une initiative privée et qui sont devenues des institutions publiques ou reconnues comme telles. J'ai préféré aborder ce sujet en parlant d'un autre lien moins évident mais tout aussi tenace, celui des mots et des représentations. En succédant aux dames patronnesses, les Assistantes sociales ont dû s'accommoder pendant plus d'un demi siècle d'une réputation de dévouement, d'altruisme, de charité, comme si la société n'admettait pas que leur travail puisse être reconnu et rémunéré, ainsi par exemple, à Marseille, en 1958, lorsqu'une élève demande quel sera son salaire, on lui répond, cela ne se demande pas. A présent que les Assistantes sociales ont acquis une identité professionnelle, que l'on parle de leurs compétences, de leur technique de travail, tout ceci appartient au passé, mais il s'agit de notre histoire, et si elle nous apparaît désuète, il peut être intéressant d'en mesurer toutes les incidences. Naturellement ce problème n'est pas spécifique à notre

ville mais chaque fois que ce sera possible, à l'aide de témoignages de professionnelles, je l'évoquerai dans le contexte marseillais.

Naissance d'une profession.

Aux origines du travail social, on retrouve le mouvement humanitaire de la Troisième République qui interpelle tous les courants de pensée, qu'il s'agisse de christianisme social, et du féminisme chrétien, du solidarisme de Léon Bourgeois²⁶ ou des doctrines socialistes sur l'amélioration des conditions de vie des ouvriers. Au delà des lois d'assistance et de protection du travail se développe une politique sanitaire devant la persistance de la mortalité infantile, de la syphilis et surtout de la tuberculose, la lutte contre ce « fléau » devenant l'objectif prioritaire. En 1901, Albert Calmette crée à Lille le 1^{er} dispensaire anti tuberculeux, lieu de dépistage mais aussi d'éducation pour les malades. Des ouvriers enquêteurs « hommes du peuple, intelligents, mutualistes convaincus » se rendent à domicile. Petit à petit d'autres dispensaires sont créés en France et des dames remplacent les ouvriers enquêteurs²⁷. Une école d'Infirmières visiteuses s'ouvre à Paris, suivie d'autres en province, dans le but de lutter contre les taudis, l'alcoolisme, la tuberculose, d'apporter une assistance aux malades, une aide aux indigents. Parallèlement se développe la branche professionnelle sociale avec la création des Maisons sociales (la première en 1896) et les Surintendantes d'usine pour lesquelles Marie Diemer crée une école en 1917 à Paris²⁸.

A Marseille le premier dispensaire Anti tuberculeux reçoit ses premiers patients en 1903 dans le quartier d'Arenc. Un enquêteur unique assure les visites à domicile et les enquêtes sociales. L'année 1916 marque une date importante dans la lutte anti tuberculeuse en France par la transformation des œuvres privées en organismes officiels. En 1918 des cours pour les Infirmières visiteuses sont institués par les docteurs d'Astros et Oddo²⁹ sous la direction de deux infirmières venues de Paris. Il y a 24 élèves. L'année suivante les docteurs d'Astros et Olmer créent l'Ecole d'Infirmières d'hygiène de la région du Sud Est sous le patronage de l'œuvre anti tuberculeuse et de l'Ecole de médecine. A ses débuts l'école est agréée et contrôlée par le Comité National des Infirmières de Paris et par l'Institut Rockefeller qui la subventionne³⁰. En 1924, elle est reconnue par le Ministère des l'Hygiène et habilitée à la préparation du Diplôme d'Infirmières visiteuses d'Hygiène sociale et de l'Enfance. En 1925 l'enseignement s'oriente vers la formation sociale des élèves avec l'introduction d'un stage social dans les services de maternité et, plus tard, chez les enfants et les tuberculeux. Dès novembre 1935 l'enseignement se dirige vers la formation des Assistantes sociales. Le décret du 19 février 1938 supprime les différentes spécialités d'hygiène sociale et l'école de la Blancarde prépare désormais au diplôme hospitalier et à celui d'Assistante sociale.

L'école est pourvue d'un Comité constitué de personnes issues des milieux bourgeois philanthropiques marseillais ; l'on retrouve à la présidence successivement madame Thibon, assistée de mesdames Grawitz, Chabanes, Oddo ainsi d'ailleurs que des messieurs, le professeur Constantin Oddo, le professeur Olmer, le docteur Cassoute. Ce comité très actif se préoccupe de tous les problèmes de fonctionnement, admissions, enseignement, internat,

²⁶ La loi du 15 avril 1916, crée des dispensaires d'hygiène sociale avec soins gratuits par un personnel spécialisé

²⁷ Les Infirmières visiteuses. Action médico sociale entre les deux guerres. Laurence Boutros. Intervention du 4 février 1994 au CEDIAS

²⁸ Préliminaires à une histoire des débuts du Service Social en France. Roger Henri Guerrand. Vie Sociale. Cahiers du CEDIAS N°12 1979

²⁹ *Marseille Médical* n°35 1924

³⁰ Discours de madame Arlette Baratier à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'Ecole de la Blancarde le 11 décembre 1981

budget. Les élèves ne résidant pas à Marseille doivent être regroupées à L'Auxiliaire de la Jeune fille, œuvre catholique créée le 27 novembre 1917. La discipline est très stricte, les absences non justifiées motivent le renvoi. Le port de l'uniforme est obligatoire même pendant la durée de la guerre où les restrictions ne permettent pas de se procurer tous les accessoires nécessaires. Le Comité veille aussi aux bonnes mœurs : une élève enceinte est dirigée vers un autre établissement.

Une deuxième école, l'École de service social de Provence, fortement imprégnée de catholicisme, est créée en 1940 dans le prolongement de l'École sociale féminine d'enseignement ménager fondée par Georgette des Isnards, militante des syndicats chrétiens féminins, « dans le but d'offrir aux personnes d'œuvres le moyen d'acquérir, avec des notions de pédagogie et de législation sociale, une connaissance approfondie de la doctrine sociale et de ses applications »³¹. A son décès en 1934, c'est son amie Anne Marie de Demandolx-Dedons qui lui succède jusqu'en 1941, date de sa mort. Eliane Richard, dans le Dictionnaire des Marseillaises la définit comme une « *Apôtre de l'action sociale* » appartenant elle aussi à la haute société marseillaise³². Ainsi donc à Marseille les deux écoles sont dirigées par des personnalités de la bourgeoisie catholique, car si l'École de la Blancarde n'affiche pas ouvertement ses convictions, on retrouve tout de même un crucifix dans le salon que le Ministère de l'éducation nationale fera retirer dans les années 60.

Les mots et les images

Il nous faut tout d'abord nous attarder sur l'ambiguïté du terme Assistante sociale. En principe « l'assistante sociale est ainsi nommée parce qu'elle assiste le médecin, le juge, le chef d'entreprise au titre de sa spécialisation »³³. Or, par un glissement sémantique imprévu ce sont les usagers qui se sont identifiés aux assistés, englobant le service social dans un système dispensateur de bienfaits et le réduisant ainsi à cette seule fonction. Cela a d'ailleurs souvent donné lieu à des qualificatifs plus ou moins imagés : C'est l'assistance, la sociale, expressions qui, je dois le dire, ont résisté à tout changement. Mais dans la période d'entre deux guerres que Roger Henri Guerrand a appelée « *le temps du bon genre* », le service social est à l'aube de sa carrière, les mots en vigueur sont charité, apostolat, vocation et les théoriciennes de l'époque, Céline Lhotte, Elisabeth Dupeyrat, Yvonne Bougé, participent à la création d'un stéréotype dont les Assistantes auront beaucoup de difficultés à s'extraire :

*« Elle n'exerce pas un métier, elle a choisi une profession pour répondre à l'appel (...) N'est elle pas sympathique, souvent manteau ou tailleur bleu, feutre souple et classique, sacoche, petite croix rouge et bleue ? Bien plus que tous ces signes, c'est peut-être ce visage préoccupé, ces yeux profonds qui regardent en dedans qui font dire aux passants : C'est une assistante sociale ».*³⁴

Nous avons aussi quelques définitions régionales, ainsi le Petit Marseillais du 13 janvier 1925 donne son avis sur le Service social à l'Hôpital : « *Il a pour charge de rechercher les moyens d'étendre à toute la famille la sollicitude que réclame la situation d'une jeune mère, d'un enfant malade ou tuberculeux. Il n'est pas fait pour ralentir le zèle des dames patronnesses* ». Phrase plutôt maladroite, destinée sans doute à aplanir les rivalités mais sous-entend tout de même une certaine équivalence des fonctions.

Pour le docteur Vigne, médecin marseillais, en 1939, le rôle de l'Assistante sociale auprès des

³¹ Mémoire de DSTS. Anne Marie Roubelat. Cycle 1981-1983

³² *Marseillaises. Vingt six siècles d'histoire*. Page 90. Edisud. Aix en provence. 1999

³³ « Le service social dans les structures nouvelles » Marcelle THRO, Assistante sociale. *Droit social*. XXXIV 1949

³⁴ Yvonne Bougé 1944 Préparation et activités de l'Assistante sociale

vénériens, est fait de bonté, intelligence et dévouement.

Comment nos aînées ont elles vécu cette représentation de leur tâche ? Déjà, à travers leurs motivations, on peut apercevoir une certaine adéquation. Les professionnelles interrogées ont été diplômées dans les années 45-47, donc après la guerre, laquelle semble avoir renforcé ce désir de faire œuvre utile de leur vie.

« *Je pensais qu'il fallait aider les autres, les personnes en difficulté.* »

« *C'était mon idéal par rapport à ma personnalité, essayer de renouer les liens qui étaient rompus entre les personnes.* »

« *J'avais été très traumatisée par la guerre, je voulais apporter mon aide à tous ces malheureux.* »

« *C'était ma vocation, aller vers les autres* »

« *C'était une profession féminine qui rassurait mes parents* »

On retrouvera souvent chez les personnes interrogées cette référence à la profession qui rassurait les parents, lesquels ne se doutaient pas qu'après des études très protégées, leurs jeunes filles se trouveraient confrontées à toutes les cruautés et toutes les misères humaines auxquelles ni leur formation, ni leur milieu ne les avaient préparées.

Au cours des années 50 une influence venue des Etats Unis vient apporter un souffle nouveau, celle des psychologues et des psychanalystes. Les Assistantes sociales apprennent à réfléchir, différemment, à envisager autrement leur relation avec les usagers, rupture nécessaire à ces professionnelles souvent trop moralisantes. L'entretien n'est plus laissé au hasard, et devient un outil de travail privilégié. Le Case Work introduit une autre approche du travail social et aussi des doutes. La certitude de bien faire en référence à sa propre histoire et à ses valeurs, tout est remis en question. Avec les événements de mai 68, les mouvements syndicalistes, les Assistantes sociales prennent conscience de la dimension politique des problèmes sociaux. Cette évolution ne se fait pas sans souffrance, les sociologues l'ont appelée le malaise des travailleurs sociaux. Si les analyses convergent toutes vers une même origine « *quelques femmes bénévoles de milieux bourgeois mettant en œuvre de généreux projets pour endiguer les effets de la société industrielle* »³⁵, il est certain que ce mauvais départ ne suffit pas à lui tout seul à paralyser une profession féminine donc fragile. La formation elle-même y prend une grande part de responsabilité.

Le malaise peut s'expliquer aussi par l'élargissement du champ social, éducateurs, jardinières d'enfants, ... Les Assistantes sociales ne sont plus seules et ont parfois des difficultés à trouver leur place. Elles éprouvent le sentiment de n'être pas reconnues, de servir de caution aux dysfonctionnements sociaux, elles craignent le contrôle, le fichage. Le diplôme d'Etat ne donne droit qu'au cadre B de la fonction publique. Dans les années 80, les mouvements se succèdent, les syndicats se mobilisent, petites grèves plus ou moins suivies, manifestations dont le thème majeur reste la reconnaissance du diplôme.

Evolution, permanences et mutations.

Mais le monde change et le Service Social, aussi.. La formation dans les écoles est faite par des personnes qualifiées, ce qui n'était pas toujours le cas. Nous avons recueilli le précieux témoignage d'une Assistante sociale qui, après avoir passé son DE en 1945, a consacré sa vie à l'enseignement, comme formatrice puis comme directrice jusqu'en 2002. Sa longue carrière lui a permis de participer activement à toutes les étapes du changement dans les études, et de voir les étudiants passer d'un apprentissage plutôt passif à une nouvelle forme d'autonomie. On peut aussi noter une évolution dans les catégories socioprofessionnelles. La profession

³⁵ Bernard Lestienne. Revue Projet N°134 Avril 1979

s'est ouverte, grâce à la gratuité des études à des jeunes gens de milieux défavorisés, et surtout elle s'est ouverte aux hommes. Le terme Assistante Sociale a été remplacé par celui d'Assistant de service social, petite nuance qui n'est pas vraiment entrée dans les mœurs du côté des usagers. Dès la fin des années 60, le vocabulaire a pris une connotation différente :

Nous sommes des techniciens,

Nous ne sommes pas des bonnes sœurs.

Nous n'avons pas choisi ce métier par vocation.

Les enquêtes sociales ne font plus état de « *familles méritantes* », mais de familles en grande détresse. Les jugements de valeur font place à des raisonnements plus objectifs. Cependant une image persiste, celle de l'assistante sociale en tenue stricte et en 2CV, sans tenir compte du fait que beaucoup ont troqué le tailleur bleu marine contre un jean ou une mini jupe. Le journal Charlie Hebdo publie même en page de couverture, une multitude de 2CV conduites par des dames à chignon déterminées et titre : « *Elles arriventLes Assistantes sociales* ». C'était, il y a trente ans, et je ne crois pas qu'à l'heure actuelle l'apparence des Assistantes sociales soit encore un sujet de plaisanterie.

Alors, à travers toutes ces mutations subsiste-t-il des permanences ? Une survivance du passé se retrouve dans les motivations, lors des entretiens d'admission dans les écoles, exprimées différemment certes mais il s'agit toujours du même désir d'aider les autres, sous toutes ses formes. On peut toutefois émettre une certaine réserve car il peut s'agir d'influencer favorablement le jury. Il demeure toutefois une éthique professionnelle, une déontologie pour cette profession partagée entre un quotidien lourd à assumer et un besoin constant de théorisation.

Jacqueline FELICIAN

Livres, articles, revues

ALINSKY Saul 2017 *Radicaux réveillez-vous* Préface de Marie Hélène Bacqué Lyon Editions Le Passager Clandestin

Le « Manuel de l'animateur social » de Saul Alinsky, paru en français en 1976, avait connu un grand succès auprès des travailleurs sociaux intéressés au travail social communautaire. Vient de paraître en traduction un livre publié antérieurement en 1946 qui montre les prémices de ce qu'est l'organisation communautaire. Ci-dessous quelques extraits du blog d'Yves Faucoups publié sur Médiapart : (<https://blogs.mediapart.fr/yves-faucoups/blog/280317/radicaux-reveillez-vous-0>)

« Il avait auparavant publié *Reveille for Radicals* en 1946, qui vient d'être traduit par les éditions Le Passager clandestin sous le titre éponyme *Radicaux, réveillez-vous !* Il s'emploie dans cet ouvrage à définir ce qu'est un radical, ce qui nous donne des pages passionnantes décrivant le peuple américain. Avec des fulgurances bien éloignées des saillies racistes du Président actuel des USA : "*les Américains sont rouges, blancs, noirs, jaunes et de toutes les nuances intermédiaires*", "*leurs visages sont le visage de l'avenir*". N'oublions pas la date de parution, quand il nous dit "*que les Américains sont des adeptes de toutes les grandes religions de la terre*" : chrétiens, juifs, mahométans et... athées et agnostiques. Et qu'il n'y a pas à opposer de visa : "*le peuple du monde*" est "*slave, tchèque, allemand, irlandais, anglais,*

espagnol, français, russe, chinois, japonais, et afro-américain". Les situations sociales sont variées, les uns ont des appartements, d'autres vivent dans des cabanes ("*les nantis sentent l'eau de toilette, ceux qui n'ont rien sentent les toilettes tout court*").

Et dans ce peuple, sont apparus des hommes qui aimaient les gens : c'est le cas depuis l'aube de l'humanité, de rares personnes se battent pour les droits de leurs frères et haïssent l'injustice. Aux USA, ce furent les *radicaux* : "*la misère de leur voisin était leur misère*". Ce sont eux qui sont partis en guerre contre "*le nationalisme étroit*", l'antisémitisme, contre les lois raciales, pour l'amélioration des conditions économiques. Et de stigmatiser les jalousies, les rancœurs, les préjugés, parfois présents à l'intérieur du même groupe humain. Des Mexicains qui se plaignent de la ségrégation et qui considèrent les Noirs comme une race inférieure. Alinsky décrit les radicaux comme étant de tous les combats, contre tous les privilèges, luttant auprès des ouvriers réprimés du IWW, auprès des Noirs lynchés, auprès des métayers affamés de la Grande Dépression. On croit plonger dans *Les raisins de la colère* de Steinbeck, *Le Rêve et l'Histoire*, de Claude Julien, ou chez Howard Zinn. Pour le radical, "*le bien commun est le principe le plus élevé*". Il "*s'identifie tellement à l'humanité qu'il éprouve personnellement les épreuves, les injustices, et les souffrances de ses frères et sœurs*" et pas seulement pour son pays. Alinsky cite le poète anglais John Donne (mort en 1631) : "*la mort de tout homme me diminue, parce que je fais partie du genre humain, et en conséquence, n'envoie jamais demander pour qui sonne le glas : il sonne pour toi*".

Plus on avance dans la lecture plus on est époustoufflé par les valeurs morales et politiques énumérées : ni frontières, ni propriétés, au-dessus des droits humains. Et finalement une sorte de programme (presqu'électoral) de socialisme autogestionnaire (même si le mot n'existe pas à l'époque). Et si les radicaux paraissent "excentriques", il rappelle que c'est loin d'un "centre" que naît une révolution. C'est pourquoi il oppose les conservateurs, les libéraux (au sens américain, c'est-à-dire des contestataires idéalistes qui, selon lui, n'agissent pas) et les radicaux qui mettent les mains dans le cambouis. Les libéraux protestent, s'indignent, rêvent de rêves ; les radicaux se rebellent, passent à la lutte, construisent le monde dont rêvent les hommes. Les radicaux luttent pour une "*civilisation humaine*" et, pour ce faire, combattent "*la jungle du laisser-faire capitaliste*". L'étalon-or sera remplacé par une règle d'or : la morale sociale, "*mariage des droits politiques et des droits économiques*".

(...)

La civilisation industrielle a déchaîné des forces destructrices : "*le chômage, l'appauvrissement, la maladie et la criminalité*". Les disputes entre capital et travail ne sont pas juste des sujets intéressants mais "*une lutte pour la vie*". Et le peuple est inscrit dans des communautés, il s'appuie sur ses propres organisations. En démocratie (qui ne peut être que dynamique), les gens sont le moteur de la société, et les organisations les rouages : des organisations du peuple, par le peuple et pour le peuple. Et c'est là que l'on rejoint la démarche radicale : Saul Alinsky décrit comment vivent les organisations (culturelles, civiques, sociales, sportives, syndicales, de loisirs, de nationalité, de service). Avec des *organisa-teurs* ! Pas des organisateurs venus d'en haut : des leaders choisis et qui ont la confiance de la base, et qui, à ce titre, sont habilités à la représenter. Alinsky s'insurge contre ceux qui veulent adapter les pauvres à la pauvreté, avec bienveillance, "*non pas pour organiser le peuple, pour l'aider à se rebeller et à sortir du trou*", mais "*pour "adapter" ces gens, qui, une fois adaptés, pourront vivre en enfer et même y prendre goût*". C'est, selon lui, la pire forme de "*trahison sociale*", perpétrée au nom de la charité. Lorsque l'on a affaire avec la décrépitude économique d'un quartier, eh bien il n'y a qu'une chose à faire : "*dépaupériser*" ce quartier pauvre.

On comprend que des travailleurs sociaux aient voulu se ressourcer chez Alinsky, quand ils se sont mis à parler "droit des usagers", responsabilisation des publics (même si la démarche

reste en France bien timorée). Ces "radicaux" qu'il décrit, ces "meneurs" sont issus du terrain, ils savent parler aux gens, les réunir afin que l'on parvienne à un accord commun. L'expérience montre que les conseils de quartiers se sont cognés à la question du leadership. Souvent parce que les représentants des organismes officiels adoucent ceux qui leur ressemblent : ils font appel "à des locaux appartenant aux classes moyennes supérieures", "poignée de grands bourgeois, vautés dans leur ego de sauveurs du peuple autoproclamés", contemplant "avec pitié ces pauvres gens du quartier plongés dans l'ignorance". Alinsky cite ce sociologue intrigué qui constatait que les gens préféraient le chef de gang qui leur donnait 5 dollars plutôt que les services sociaux qui leur accordaient 150 dollars. La réponse fut : "ce n'est pas ce qu'on donne qui compte, mais comment on le donne". Pour l'un, t'es un être humain, pour les autres, "un cas".

Le leader idéal est local, compétent, honnête, et il a la confiance de ses mandants. Il est jugé sur ses actes, moins sur ses paroles. Les organisations officielles doivent en prendre acte, sans chercher à imposer des leaders qui leur conviendraient mieux. Ainsi, après des réflexions presque philosophiques, Saul Alinsky entre dans des aspects plus pragmatiques et délivre des conseils sur le choix des leaders et sur leur comportement face aux difficultés rencontrées. Il faudrait consacrer encore des pages et des pages à ce qu'il dit de "l'éducation populaire" et des considérations psychologiques sur l'organisation des masses. Mais ce qui compte c'est de lire le livre. Alors qu'il a été publié il y a 70 ans, il demeure d'une incroyable modernité. Il soulève une multitude de questions totalement d'actualité. Il nous parle comme un chercheur qui voudrait aujourd'hui nous dire sa compréhension du vivre ensemble. Le Passager clandestin a vraiment été perspicace en décidant de traduire et de publier ce livre. »

CHAPUL-LE BARS Corinne *Histoire de vie et travail social* Préface de Brigitte Bouquet
Rennes Presses de l'EHESP Coll. Politiques et interventions sociales 220 p.

Après de nombreux articles et travaux de recherche utilisant les histoires de vie comme outil (comme son livre *Quand les appelés d'Algérie s'éveillent. Denis, Philippe, Paul et les autres* Paris L'Harmattan 2014), Corinne Chaput-Le Bars, responsable du département recherche de l'IRTS de Caen, vient de publier un livre sur les pratiques d'intervention, de formation et de recherche en travail social utilisant les histoires de vie. Ce livre est de la plus grande utilité pour les praticiens, les formateurs et chercheurs souhaitant utiliser cette méthode. Pour ceux qui sont engagés dans la recherche sur l'histoire du travail social, ce livre nous rappelle que la collecte des témoignages, qui peuvent prendre la forme de récit de vie professionnelle, est un élément essentiel de la compréhension des pratiques professionnelles et des stratégies des acteurs. Nous publions quelques extraits de la préface qu'a donnée Brigitte Bouquet à ce livre.

« Histoire de vie, récit de vie, récit ethnographique, approche biographique, approche narrative, mémoires, transition biographique... C'est un engouement actuel, elles occupent une place croissante et renvoient à une pluralité de pratiques s'inscrivant dans différents champs : littéraires, personnels, sciences humaines, intervention sociale. Ces termes sont souvent utilisés de manière synonyme. S'ils ont effectivement des liens, ils ne recouvrent cependant pas les mêmes objectifs et n'ont pas les mêmes options méthodologiques.

Aussi l'ouvrage *histoires de vie et travail social* de Corinne Chaput-Le Bars est intéressant car il précise ce qu'elles sont. De plus, cet ouvrage est un apport original car il est centré sur le travail social. Il comprend — dans une lecture diachronique et synchronique — à la fois un

sérieux rappel sociohistorique et une riche analyse pour le travail social.

L'approche sociohistorique a l'intérêt de rappeler comment s'est construit peu à peu le concept d'histoire de vie dans les diverses époques et dans les disciplines des sciences humaines.

(...)

Quant à l'évolution actuelle de l'approche de l'histoire de vie, elle porte de plus en plus sur l'intime. Corinne Chaput-Le Bars montre ainsi sa diversité :

- L'histoire de vie est vue comme ressource de résilience pour les victimes, donnant cohérence à l'événement.
- Les sciences de l'éducation et les formations développent le récit des parcours des étudiants car il apporte un effet positif au vécu de la formation.
- Les écrits personnels, les témoignages, les fragments de vie, de plus en plus nombreux, sont une approche intime de l'histoire de vie.
- Les consultations psychologiques en histoire de vie portent un intérêt nouveau pour la mise en récit des souffrances psychiques.
- La médecine narrative permet aux malades, grâce à leur récit de vie, de se sentir mieux compris, d'être plus associés au projet thérapeutique.

(...)

Ce qui nous paraît en effet très important est la finalité de l'histoire de vie. Elle est la recherche et la construction de sens à partir de faits temporels et personnels, relatant les interactions entre la filiation et l'histoire personnelle, l'histoire sociale, idéologique et/ou religieuse.

(...)

Ainsi cet ouvrage, qui participe à l'apport de connaissances nouvelles sur l'histoire de vie, est un outil précieux pour la pratique professionnelle. Mais surtout il présente une particularité : il alterne les formes expressives de l'itinéraire personnel et les moments réflexifs, le langage formel de la théorisation et l'expression de l'expérience concrète, une pratique vivante et un travail d'analyse. Il a également une singularité, qui apparaît notamment par le choix des « Lignes de fuite » qui, selon Félix Guattari et Gilles Deleuze, définissent un devenir, un autre monde de possibles, et montrent l'émancipation de la pensée »

« *Pour l'histoire* » AH-PJM

Le numéro 74 de la lettre de l'AH-PJM, « Pour l'histoire », s'ouvre par l'histoire de ce bulletin dont le premier numéro a été publié en novembre 1991. On trouve aussi un article sur les 50 ans de la ferme de Champagne (aujourd'hui siège de l'association) ainsi qu'un article sur les retrouvailles, en 1988, de la promotion 1968 des éducateurs de l'éducation surveillée.

AH-PJM Ferme de Champagne rue des Palombes 91600 Savigny sur Orge Tel. 01 69 54 24 14

DELIGNY Fernand 2017 *Lettres à un travailleur social* Paris Editions L'Arachnéen 192 p.

« Fernand Deligny écrit *Lettres à un travailleur social* en 1984-1985. Avec le temps, il s'est éloigné des travailleurs sociaux. Ceux-ci lui reprochent son écriture "hermétique" et voudraient le voir renouer avec l'esprit militant des aphorismes de *Graine de crapule* (1945).

Deligny répond sans répondre. S'adressant à un "travailleur social quel qu'il soit", c'est précisément dans cette langue "en tant qu'outil" qu'il veut persuader les travailleurs sociaux de penser leur tâche. Sa proposition est politique : il pointe les risques d'une liberté indexée sur l'individualisme, et d'une psychologie organisée autour de l'hypostase du "sujet absolu" et de la "conscience de soi". Dans des pages que ne renieraient pas les critiques actuelles les plus radicales sur l'école, il met en garde contre les formes de "l'apprendre" qui négligent les "faits hérétiques", les faits "chiendent", ceux qui résistent à la "sélection". Il suggère de respecter le hasard, et le tacite dont il reprend la notion à Ludwig Wittgenstein. Il interroge un "commun coutumier", indissociable de la pratique qui consiste à "asiler" l'humain, celui en qui la mémoire d'éducation n'aurait pas totalement supplanté la mémoire d'espèce...

Sa proposition est donc politique : en ce début d'années 1980, il pointe (comme il l'a toujours fait) les risques d'une liberté indexée sur l'individualisme, et d'une psychologie organisée autour de l'hypostase du sujet "absolu" et de la "conscience de soi". Non sans provocation (en ce temps où la politique de sectorisation prône la fermeture des hôpitaux psychiatriques), il prend la défense de l'asile, non au sens institutionnel mais au sens premier de refuge. Dans des pages que ne renieraient pas les critiques actuelles les plus radicales sur l'école, il met en garde contre les formes de "l'apprendre" qui négligent les "faits hérétiques", les faits "chiendent", ceux qui résistent à la sélection : "Sélectionné toi-même travailleur social, te voilà à même de sélectionner les faits convenables. Mais alors qui daignera s'apercevoir des faits inconvenants ?". Il suggère plutôt de respecter le hasard, l'énigme, et le tacite dont il reprend la notion au philosophe autrichien Ludwig Wittgenstein. En phase avec plusieurs penseurs de son époque (Maurice Blanchot, Jean-Luc Nancy, entre autres), il interroge un "commun" qui ne soit ni communautaire ni communicationnel mais "coutumier", indissociable d'un territoire (évidemment non identitaire) et de la pratique qui consiste à "asiler" (infinitif forgé par lui) l'humain, celui en qui la mémoire d'éducation n'aurait pas totalement supplanté la mémoire d'espèce...

Dans une postface généreuse et éclairante organisée en trois parties, Pierre Macherey, grand analyste de Marx et Spinoza, penseur de l'utopie, répond en quelque sorte, lui, à l'inquiétude du travailleur social. Dépliant le texte de Deligny sans l'expliquer, proposant de lui reconnaître son inquiétante étrangeté, il commence par souligner la parenté entre l'écriture et les thèmes abordés: l'"entre" (entre les mots et les choses, entre les personnes, ce qui "constitue la trame de toute forme de vie") de préférence aux grandes totalisations, l'"énigme" qui se refuse à l'interprétation et appelle le silence. Dans un second temps il analyse de près l'une des lettres, dont il dégage en particulier le thème de la ligne – de "l'aller ligne", selon la formule d'Henri Michaux – en montrant (au fil de sa propre lecture) qu'elle caractérise ici encore à la fois le mode d'occupation de l'espace non linéaire qui est celui des enfants autistes ET l'écriture de Deligny ; et qu'elle le conduit de l'"évocation d'une file d'enfants" à des considérations à portée "tendanciellement cosmiques". Il propose enfin un florilège de citations de *Lettres à un travailleur social*, associées et commentées de manière à en faire apparaître clairement la trame des principales lignes de force. » (Présentation par l'éditeur)

FELDMAN Marion, HAZAN Katy 2017 *Histoires secrètes Les enfants juifs et l'Assistance publique* Paris Editions In Press 250 p.

« Quel fut le rôle de l'Assistance publique vis-à-vis des enfants juifs, pendant et après

l'Occupation ?

Une psychologue-clinicienne et une historienne tentent de répondre à cette question, chacune avec son regard particulier. Par une lecture complémentaire, elles mettent en lumière le parcours d'enfants juifs confiés à l'Assistance publique pendant la guerre, à partir de la consultation de près de 300 dossiers d'enfants, jamais ouverts jusqu'alors. Après avoir présenté cette institution et le contexte du vécu des enfants juifs, les deux auteurs exposent quatorze itinéraires d'enfants ou de fratries. Elles se penchent sur leur parcours de vie, et mettent en évidence la grande difficulté des parents à récupérer leurs enfants à la Libération, ainsi que la façon dont l'Assistance publique a œuvré à la désaffiliation parfois radicale des enfants... Un authentique travail de mémoire, sur un sujet peu étudié à ce jour. Cet ouvrage est nécessaire pour réfléchir en profondeur, en tant que citoyens, au développement des enfants et aux devoirs qui sont les nôtres à leur égard. Cette étude met également en lumière les principes de fonctionnement d'une institution dont l'Aide sociale à l'enfance est le dispositif héritier. Un ouvrage nécessaire, un authentique travail de mémoire, sur un sujet jamais étudié à ce jour. Ce livre intéressera non seulement tous les professionnels de l'enfance, mais aussi tous ceux qui souhaitent réfléchir en profondeur, en tant que citoyens, au développement des enfants et aux devoirs qui sont les nôtres à leur égard.» (Présentation par l'éditeur)

Dans les numéros précédents de *Les temps du social* :

N° 1 juin 2016 : Henri PASCAL « Boubsila (1950-1962) : un centre social dans un bidonville algérien durant la guerre d'Algérie »

N° 2 novembre 2017 : documents sur les débuts de la Fédération des centres sociaux de Provence

N° 3 février 2017 : P. Allard, D. Brocvielle, J. Félician, A.-M. Fontan, H. Pascal et J.M. Zingraff « Recherches sur les pratiques professionnelles des assistantes de service social à Marseille de 1945 à 1965 »

Groupe de Recherche sur l'Histoire du Service Social

**Notre adresse : Cité des Associations Notre courriel : greh.servicesocial@wanadoo.fr
Boîte aux lettres 192
93 La Canebière
13233 Marseille cedex 20**